

L'hon. M. CAMPBELL convient avec son distingué collègue d'en face qu'aucun objectif précis ne sera atteint grâce à l'adoption de la motion. Il suppose que le sénateur a atteint son objectif en attirant l'attention de la Chambre et du pays sur une question très importante, et n'insistera sans doute pas pour que sa résolution soit adoptée étant donné qu'à l'heure actuelle, elle n'aurait aucune répercussion concrète et semblerait même donner une idée assez négative du ministère.

L'hon. M. WARK dit n'avoir voulu qu'appuyer davantage l'initiative du ministre actuel de l'Agriculture par rapport à cette question, car, à en juger d'après ce qu'il a entendu, il s'efforce de faire du ministère un soutien véritablement efficace de l'agriculture au Canada. Il accepte cependant de retirer sa motion.

* * *

DROITS SUR LE THÉ ET LE CAFÉ

L'hon. M. CAMPBELL propose la deuxième lecture du bill abolissant les droits de douane sur le thé et le café.

L'hon. M. RYAN dit qu'il a vu une déclaration indiquant que le gouvernement des États-Unis, en supprimant le droit sur le thé, a exempté le thé importé de tout endroit situé à l'est du Cap de Bonne Espérance.

L'hon. M. CAMPBELL répond qu'il (M. Ryan), avec sa précision habituelle, a énoncé le fait. Le gouvernement étudie la question et sera prêt à s'en occuper.

* * *

MARQUES FRAUDULEUSES

L'hon. M. CAMPBELL propose la deuxième lecture du bill de la Chambre des communes relatif aux marques frauduleusement apposées sur les marchandises, lequel constitue une transcription presque intégrale de la loi britannique sur le même sujet. — La motion est adoptée.

IMPRESSION

L'hon. M. LOCKE propose l'adoption du cinquième rapport du Comité mixte des impressions ordonnant l'impression de certains documents publics, etc. — La motion est adoptée.

* * *

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

Le Sénat se forme en comité plénier afin d'étudier le bill relatif au chemin de fer Canadien du Pacifique.

L'hon. M. BENSON occupe le fauteuil.

Un amendement est apporté, sur motion de **l'hon. M. RYAN**, au troisième article.

Le comité lève la séance et fait rapport.

Le rapport est adopté et le bill, lu une troisième fois, est adopté.

* * *

CUMUL DE MANDATS

Le bill de la Chambre des communes relatif au cumul de mandats est inscrit à l'ordre du jour du lundi suivant, étant donné qu'il n'est pas imprimé en français.

* * *

CHAMBRE DE COMMERCE

Un bill de la Chambre des communes pour incorporer la chambre de commerce de Saint-Jean est lu une deuxième fois et renvoyé au Comité du Règlement et des bills privés.

Un grand nombre de bills sont reçus de la Chambre des communes.

Le Sénat s'ajourne au samedi soir, à sept heures et demie.